

**Vœu présenté par Nicolas Mansier
et les élus du groupe « Un nouveau souffle pour le 14ème _ Paris au centre »**

**relatif à la création d'un pôle « Sourds et Malentendants »
et d'un pôle « Lire autrement »
dans une bibliothèque du 14ème arrondissement**

Considérant que l'accès à la culture, à l'information et à la lecture est un droit fondamental devant être garantis à tous ;

Considérant que les bibliothèques municipales constituent des équipements publics de proximité essentiels à l'émancipation, à l'éducation populaire, et à la participation citoyenne ;

Considérant que l'accessibilité et l'inclusion des personnes en situations de handicap doit être une priorité de la Ville de Paris ;

Considérant les difficultés et les besoins spécifiques des personnes sourdes et malentendantes en matière d'accès à la culture et à la lecture ;

Considérant les besoins particuliers des personnes souffrants d'un handicap visuel ;

Considérant que les pôles « Sourds et Malentendants » et « Lire autrement » permettent l'accueil dans des conditions adaptés de ces publics.

Considérant que les pôles « Sourds et Malentendants » proposent un accueil individuel ou en groupe en langue des signes par des bibliothécaires formés ou eux-mêmes sourds ou malentendant et que de nombreuses activités sont organisés.

Considérant que les pôles « Lire autrement » proposent des collections adaptées comprenant notamment des livres audio, des DVD en audiodescription, des livres en gros caractères, des livres et documents tactiles jeunesse et adulte.

Considérant que les pôles « Lire autrement » proposent également un accueil personnalisé pour guider et conseiller les personnes et des outils informatiques adaptés.

Considérant que ces pôles permettent également la sensibilisation de tous les publics et notamment l'accueil de groupes scolaires.

Considérant que 5 bibliothèques de la Ville de Paris sont labellisées « pôle Sourds et Malentendant » et deux disposent d'un pôle « Lire Autrement »

Considérant que le 14^{ème} arrondissement, riche de son environnement associatif et solidaire, se doit d'offrir à ses habitants des dispositifs culturels adaptés à tous et en particulier dans ses bibliothèques ;

Considérant que pour le moment aucune des bibliothèques du 14^{ème} arrondissement ne disposent de pôles spécialisés dans l'accueil des personnes malentendantes ou malvoyantes.

Le groupe « Un nouveau souffle pour le 14^{ème} » propose que le conseil d'arrondissement émette le vœu :

- Que la ville de Paris **engage l'étude de la création, au sein d'une des bibliothèques du 14^{ème} arrondissement, d'un « pôle Sourd et Malentendant »**, proposant des collections adaptées, des ressources en langues des signes françaises, des actions culturelles accessibles et un accompagnement spécifique des publics concernés.
- La ville de Paris **engage également l'étude de la création, au sein d'une des bibliothèques du 14^{ème} arrondissement, d'un pôle « Lire autrement »**, regroupant des ressources aux personnes empêchées de lire : livres audios, livres numériques accessibles, documents faciles à lire et à comprendre, outils numériques adaptés et dispositifs de médiations adaptés
- Que ces deux pôles soient conçus en lien étroit avec les parties prenantes : associations, professionnels et conseil local du handicap du 14^{ème} ;
- Que des actions de sensibilisation de tous les publics et notamment des écoles et collèges du 14^{ème} soit impulsés par ces pôles.